

CONVOCAATION

Par la présente les membres du conseil communal sont priés de bien vouloir assister à sa prochaine séance qui se tiendra au Centre Culturel, salle des fêtes, rue du Village à Junglinster, **vendredi, le 29 avril 2022 à 08:15 heures** pour délibérer sur le présent

ORDRE DU JOUR

En séance publique :

1. Informations au conseil communal et signature des délibérations de la séance du conseil communal du 25 mars 2022.
2. Approbation d'un crédit supplémentaire pour le projet de construction d'une résidence et de maisons uni- et bi-familiales à Junglinster au centre « JongMëtt ».
3. Fixation des prix de vente des logements (appartements et maisons uni- et bi-familiales) pour le projet de construction au centre « JongMëtt » à Junglinster.
4. Fixation du prix de vente pour une place de stationnement à acquérir dans le cadre du projet de construction au centre « JongMëtt » à Junglinster.
5. Approbation d'un crédit supplémentaire pour le projet de construction de quatre maisons à Godbrange.
6. Fixation des prix de vente des maisons pour le projet de construction de quatre maisons à Godbrange.
7. Exercice du droit de préemption.
8. Autorisation de lotissement de terrains situé à l'intérieur du PAP-QE.
9. Approbation de la modification du Plan d'Aménagement Général (PAG) au lieu-dit « Château d'Eisenborn /ZSU cours d'eau » à Eisenborn.
10. Approbation de la modification du règlement sur les Bâtisses, les Voies Publiques et les Sites (RBVS).
11. Approbation d'actes notariés.
12. Approbation d'une convention.
13. Résiliation d'un contrat de bail.
14. Fixation des taux de l'impôt foncier pour l'année 2023.
15. Fixation des taux de l'impôt commercial pour l'année 2023.
16. Confirmation de règlements de circulation.
17. Allocation d'un subside extraordinaire.
18. Prise de position relative à la situation actuelle des réfugiés dans le monde et en particulier des réfugiés en provenance de l'Ukraine, motion déi gréng.
19. Questions au collège des bourgmestre et échevins.

En séance à huis clos :

20. Affaires de personnel : accord sur le changement de groupe de traitement d'un fonctionnaire communal.

Pour le collège des bourgmestre et échevins
le bourgmestre le secrétaire

